



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Bougy-Villars, 25 octobre 2022

Procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022

Président : Monsieur Chris Chard
Secrétaire : Madame Liliane Meylan

La séance est ouverte à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin et du procès verbale de la séance extraordinaire du 05 juillet 2022
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. **Election** : 1 scrutateur/trice au bureau du Conseil général
7. **Election** : 1 membre au sein du groupe de la commission de Recours
8. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEP/AIEEP », « SIDERE », « SDIS ».
9. **Préavis municipal n°8/2022** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023.
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

18 membres sur 33 sont présents, 11 excusés, 4 absents.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Chris Chard**, déclare l'assemblée valablement constituée à 20h05 et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de celle-ci.

2. Approbation du procès-verbal du 14 juin 2022

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal du 14 juin 2022.

Pas de remarque.

Monsieur le Président demande le vote, **à main levée**, sur l'approbation du procès-verbal du 14 juin 2022.

Résultat : 17 oui, 0 non, 0 abstention.

Le procès-verbal du 14 juin 2022 est approuvé.

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 05 juillet 2022

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal de la séance extraordinaire du 05 juillet 2022.

Pas de remarque.

Monsieur le Président demande le vote, **à main levée**, sur l'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2022.

Résultat : 17 oui, 0 non, 0 abstention.

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 05 juillet 2022 est approuvé.

3. Assermentations / Démissions

Assermentation : - Mme Sabrina SCARDUA-BOUKARA

Démissions : - Monsieur Michel Fontana
- Monsieur Arnaud Dubugnon
- Monsieur Peter Zhan

4. Communications du Président

Monsieur le Président informe que le Conseil Général est constitué de **34 membres**.

Il remercie les membres présents ce soir et donne quelques explications concernant la nécessité que le Conseil général approuve l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 avant la fin du mois d'octobre.

A la demande de la Municipalité, le prochain Conseil général aura lieu **le mardi 08 novembre 2022 à 20h00**.

Monsieur le Président informe qu'il n'a pas été possible de combiner les 2 séances du Conseil général pour des raisons administratives et logistiques. En effet, les commissions chargées de l'étude des dossiers doivent impérativement avoir **un délai de 6 semaines** pour examiner/étudier les préavis en conséquence et rendre le/les rapport/s respectif/s dans les délais impartis, selon le règlement du bureau du Conseil général de Bougy-Villars.

Monsieur le Président communique les difficultés que rencontre le bureau du Conseil général lors de la création des groupes de travail des commissions adhoc. Pour rappel, la commission ad hoc doit être constituée de 5 membres au total (soit 3 membres et 2 suppléantes).

En 2022, le bureau du Conseil général a dû créer 5 commissions ad hoc, ce qui nous ramène à un total de 25 personnes qui doivent s'organiser pour des rencontres/discussions, ce qui représente beaucoup de travail au sein du bureau alors que nous comptons jusqu'à ce jour que 32 conseillers. Ces chiffres montrent clairement la nécessité de la participation civique de chacun(e) !

Nous avons besoin de votre aide pour inciter d'autres habitants à participer au Conseil général de Bougy-Villars. La situation doit impérativement s'améliorer et nous comptons sur votre soutien et votre précieuse collaboration, pour améliorer dans les plus brefs délais cette situation, afin que nous puissions tous et toutes travailler dans les meilleures conditions possibles. Le bureau vous remercie d'avance.

Concernant la commission CoGesFin, Monsieur le Président précise que les membres de ce groupe de travail sont sollicités pour chaque préavis et fournissent donc beaucoup de travail. Il les félicite et les remercie pour leur précieuse collaboration.

Monsieur le Président remercie ses membres :
Mme Margaret Jacob, M. Alain Palombini, M. Olivier Dumuid, M. Eric LeRoyer et son président M. Richard Gerritsen.

Monsieur le Président donne quelques explications informatives suite à une mauvaise compréhension entre le boursier communal, Monsieur Francesco Montoro, la commission CoGesFin, la Municipalité et le SIDERE et fait lecture d'un courrier reçu de la part des membres de la CoGesFin à ce sujet.

“La CoGesFin à exprimer ses regrets pour certains termes utilisés lors de son ultime rapport sur les comptes 2021, termes qui furent reçus comme irrévérencieux par les parties prenantes.

La municipalité a toujours apporté des réponses aux questions de la CoGesFin et selon la municipalité, le boursier a fait son travail en parfait accord avec le mandat qui lui a été confié.”

Monsieur le Président mentionne également un courrier reçu du SIDERE, exprimant leur étonnement concernant le rapport de la CoGesFin présenté lors du Conseil général du 14 juin dernier qui évoquait de nombreux recours et d'erreurs dans la facture d'eau, alors qu'il n'y a eu aucun recours. Le bureau de Conseil se doit d'apporter une réponse à ce courrier au SIDERE.

Une réunion prévue le **10 novembre prochain** entre la Municipalité, le boursier et la CoGesFin, afin de préparer un courrier réponse à ce sujet, a été organisée. Il demande à chacune des parties de faire le nécessaire afin d'améliorer la situation dans les meilleures conditions et que le travail, en collaboration avec les groupes de travail intercommunaux et la commune de Bougy-Villars, se passe en toute sérénité.

Monsieur le Président conclut en remerciant la Municipalité pour l'organisation de la fête des habitants qui s'est déroulée le 20 août dernier, ainsi que la fête nationale du 1^{er} août organisée avec succès le 31 juillet.

Il remercie également l'équipe de travail de Bougy-Bouge pour les apéros organisés les derniers vendredis soir du mois, et termine avec un petit rappel concernant la soirée raclette qui est prévue le **11 novembre prochain**. Bienvenue à tous et toutes pour ce moment convivial et prospère pour notre commune.

Monsieur le Président donne les dates des prochaines séances du Conseil Général sont prévues :

Le mardi 08 novembre 2022 à 20h00
Le vendredi 09 décembre 2022 à 18h30

Dernières communications concernant les dates du Conseil Général pour l'année 2023 :

Mardi 14 mars 2023 à 20h00

Mardi 06 juin 2023 à 20h00

Mardi 03 octobre 2023 à 20h00

Vendredi 15 décembre 2023 à 18h30

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, syndic**, pour les communications de la municipalité.

5. Communications de la Municipalité

Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic, prend la parole et présente deux nouvelles personnes qui seront au service de la Municipalité de Bougy-Villars. Mme Donatella Orzan au service du greffe Municipal, et Monsieur Damien Liard qui remplacera M. José Mendes en tant qu'employé communal, ils se présentent.

Ils sont accueillis par de chaleureux applaudissements.

6. Election : 1 scrutateur/trice au bureau du Conseil général de Bougy-Villars

Monsieur le Président informe que suite à la démission au sein du bureau du Conseil général de Madame Monique Demierre le 14 juin dernier, un/e membre en tant que scrutateur/trice doit être élu(e) afin de compléter le groupe de travail du bureau du Conseil général.

Monsieur le Président rappelle la composition des membres du bureau du Conseil nommer lors du dernier Conseil général du 14 juin 2022 :

Chris Chard – Président
Jean-Paul Morandi – Vice-Président
Margaux Dehais – Vice – Présidente

Liliane Meylan – secrétaire

Alexandra Thieulin – scrutatrice
Catherine Richner – scrutatrice
Kartin Siebenbuerger Hacki - scrutatrice

Monsieur le Président demande à l'assemblée qui souhaiterait intégrer le groupe de travail et donne quelques explications sur le cahier des charges à ce poste.

Madame Madeleine Van Zyl se propose d'intégrer le groupe de travail.

Monsieur le Président remercie **Madame Madeleine Van Zyl** pour son investissement et lui souhaite la bienvenue au sein du groupe de travail du bureau du Conseil général de Bougy- Villars. *Elle est applaudie chaleureusement par l'assemblée.*

7. Election : 1 membre commission de Recours

Monsieur le Président rappelle que suite à la démission de Mademoiselle Emilie Duciel au sein du Conseil général, mais également à la commission de Recours, il demande l'élection d'un(e) membre à la commission de Recours afin de compléter le groupe de travail représenté par **Madame Marlyse Udry et Madame Dehais Margaux**. Il demande qui souhaiterait intégrer le groupe de travail.

Madame Marlyse Udry représentante de la commission de Recours donne quelques explications concernant ce groupe de travail.

Madame Nicole Morandi se propose d'intégrer le groupe de travail.

Monsieur le Président remercie **Madame Nicole Morandi** pour son investissement et lui souhaite la bienvenue au sein du groupe de travail de la « Commission de Recours ». *Elle est applaudie chaleureusement par l'assemblée.*

8. Communication des commissions de «Recours», « ASSAGIE »,« SIDEP/AIEEP », « SIDERE », « SDIS ».

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Marlyse Udry** de la commission « de Recours »,

Pas de commentaire

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Catherine Richner** de la commission « ASSAGIE

Pas de commentaire

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission, «SIDEP/AIEE »,

Pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission «SIDERE »,

Pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Florent Morandi** de la commission « SDIS », et informe que le budget ordinaire a été approuvé lors de la dernière assemblée.

9. Préavis municipal n° 09/2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic**, et **Monsieur Francesco Montoro**, boursier communal, qui présente le préavis par un bref exposé :

Conformément aux dispositions légales, un nouvel arrêté d'imposition doit être déposé pour ratification par le Conseil d'Etat.

Pour rappel, le taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que sur le bénéfice net et le capital des personnes morales, est actuellement fixé à 64.5%.

Bien qu'il soit possible de prévoir un arrêté d'imposition pour plusieurs années, la Municipalité propose de fixer le taux d'imposition pour la seule année 2023, afin de pouvoir refaire un point de situation pour l'année 2024, au vu de l'évolution globale changeante et imprévisible, afin de garantir l'équilibre des finances communales.

Avec un taux d'imposition de 64,5% en 2021, les états financiers pour cette période indiquent un excédent de recettes de CHF 1'328'250.29 et une marge brute d'autofinancement de CHF 1'364'515.17. Ce résultat montre que les recettes fiscales ont couvert les dépenses et ont dégagé des liquidités égales à la marge brute d'autofinancement.

En 2021, le revenu des impôts conjoncturels (CHF 2'220'414.55) a été considérablement plus haut que le budget (+ 1 '087.38% soit une différence de CHF 2'033'414.55) qui est dû à une importante donation.

Le bon résultat de l'année 2021 a été réalisé en raison de cet impôt sur la donation dont la moitié reste dans nos caisses, sans cet événement exceptionnel, nos comptes se seraient rapprochés d'un résultat plus proche de l'équilibre et la marge brute d'autofinancement aurait été réduite de CHF 1'1016'707.27 (50% de l'impôt sur la donation).

La Municipalité propose de voter la décision suivante :

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'années 2023 tel que présenté, à savoir :

- 1. De maintenir à 64.5% de l'impôt cantonal de base les points 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2023 ;*
- 2. De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2023 au même taux qu'en 2022, tel que proposé par la Municipalité et annexé au présent préavis.*

Monsieur le Président remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Olivier Dumuid**, membre de la CoGesFin, présente le rapport de ladite commission :

Lors de la séance du jeudi 22 septembre 2022, une délégation de la CoGesFin a rencontré, M. Claude-Olivier Rosset, syndic, et Raphaël Gonzalez, municipal, en charge des finances.

A cette occasion la municipalité a expliqué les raisons qui l'amène à recommander le maintien du taux d'imposition de 64.5% pour l'exercice 2023, à savoir garantir l'équilibre des finances communales et maintenir une capacité financière forte pour supporter les investissements importants en cours et planifiés pour 2023. La CoGesFin partage absolument la volonté de la municipalité d'avoir une situation financière saine et équilibrée.

Toutefois étant donné les réserves conséquentes dont dispose la Commune, plus de CHF 10 millions à ce jour, et des recettes fiscales à fin juillet qui couvrent le budget 2022, la CoGesFin a demandé à la municipalité de lui fournir l'impact qu'aurait une baisse du taux d'imposition 2023 à 62%, soit le taux qui était en vigueur en 2016.

La CoGesfin a souhaité ainsi pouvoir mesurer concrètement la possibilité d'alléger la charge fiscale des contribuables de la commune, sans péjorer les finances de cette dernière, et de connaître l'impact sur la péréquation directe et la facture sociale.

Une seconde séance a été organisée sur le sujet le lundi 10 octobre entre une délégation de la CoGesfin et Claude-Olivier Rosset ainsi que Raphaël Gonzalez.

La simulation présentée par la municipalité a montré que pour chaque point d'impôt les revenus fiscaux de la Commune varient de CHF 53'000.-. En tenant compte de l'allègement proportionnel de la facture de la cohésion sociale, le résultat estimé d'une réduction du taux d'imposition de 2,5% représente une baisse annuelle d'entrées fiscales de 100'036.-.

Les autres points de l'arrêté d'imposition pour 2023, inchangés par rapport à 2022, n'amènent pas de commentaire particulier de la CoGesFin.

La Commission des finances et de Gestion propose d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté, à savoir :

1. De maintenir à 64.5% de l'impôt cantonal de base les points 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2023 ;

2. De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2023 au même taux qu'en 2022, tel que proposé par la Municipalité et annexé au présent préavis.

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Madame Monique Demierre demande pourquoi les chiffres indiqués sont systématiquement indiqués d'un montant de CHF 100'000.- de revenu annuel imposable ? n'est-ce pas excessif ?

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond que les chiffres indiqués sont pris à titre d'exemple puisqu'une famille avec deux enfants avec un revenu annuel en dessous de CHF 60'000.- n'est pas imposable.

Monsieur Francesco Montoro donne quelques précisions sur les chiffres indiqués.

Monsieur le Président demande la votation du préavis n°09/2022 *relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, à main levée.*

Résultat : 18 oui, 0 non, 0 abstentions.

Le Préavis municipal n° 09/2022 *relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023, est accepté.*

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 09/2022 de la Municipalité du 13 septembre 2022
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'années 2023 tel que présenté, à savoir :

1. De maintenir à 64.5% de l'impôt cantonal de base les points 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2023 ;

2. De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2023 au même taux qu'en 2022, tel que proposé par la Municipalité et annexé au présent préavis.

11. Divers et propositions individuelles.

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Monsieur Claude-Olivier Rosset prend la parole et donne quelques informations/explications officielles sur la situation concernant les restrictions énergétiques à venir. La confédération a mis sur pied une stratégie composée de 4 niveaux d'alerte pour le bon fonctionnement de l'approvisionnement en électricité à venir, si la situation devait se péjorer dans les prochains mois :

- Sensibilisation
- Interdiction/obligation,
- Contingentements
- Délestage (coupure de courant pendant 4 heures)

Les communes doivent impérativement envisager le pire. Il n'y a pas de petites économies. La Commune de Bougy-Villars a déjà pris certaines dispositions comme pour exemple éteindre l'église la nuit. L'éclairage public sera également éteint de minuit à 5h du matin.

Monsieur Claude-Olivier Rosset demande aux propriétaires qui ont des illuminations nocturnes non nécessaires, autour de leur maison, de bien vouloir les éteindre. Un contrôle est envisagé pour que chacun participe à économiser l'énergie dépensée inutilement.

Parmi les mesures prises par la confédération, le délestage et le point qui pose le plus de problèmes logistiques et demande à la Municipalité une prise en charge importante à cette situation.

Il est prévu des PRU (Point de rencontre d'Urgence), la Municipalité va mettre en place un point de rencontre d'urgence afin de répondre aux personnes en difficultés et ainsi apporter l'aide nécessaire pour obtenir un soutien personnel ou médical selon les demandes.

Le but n'est pas d'inquiéter, mais d'obtenir le soutien de chaque concitoyen à faire le maximum d'effort pour consommer le moins possible et répondre à la demande.

Monsieur Lancelot Frick informe que suite à un forum sur l'énergie, il donne quelques informations sur la crise énergétique mondiale actuelle.

Monsieur Paul Roberts demande si la Municipalité a envisagé une énergie éolienne au sein du village.

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond que la SEFA travaille sur ledit projet. Malheureusement, une pluie d'oppositions bloque actuellement tout projet.

Madame Stéfania Zaugg-Poulie dit qu'il serait possible d'obtenir des mini éoliennes privées ainsi que des systèmes photovoltaïques pour que chacun puisse participer à une économie non négligeable au sein de nos foyers.

Madame Myriam Gaillard-Houriet répond qu'en zone d'approche d'aéroport il est également difficile d'installer des éoliennes car celles-ci peuvent renvoyer, déformer ou bloquer les signaux électromagnétiques émis par les radars et d'autres installations des services de la navigation aérienne.

Madame Sabrina Scardua demande si les grosses sociétés autour de notre région comme IKEA et COOP ne pourraient pas prioritairement éteindre et/ou réduire le temps électrique utilisé.

Madame Myriam Gaillard-Houriet répond que la perte de chaleur des maisons mal isolée et de la consommation quotidienne de certain foyer pose actuellement plus de problèmes écologiques et climatiques que les d'autres secteurs, puisque les ménages utilisent la plus grande partie de l'électricité en Suisse.

Madame Nicole Morandi demande à la Municipalité s'il est possible de mettre en place un « robidog » à champ Séveriaux, afin d'éviter de jeter les sachets pleins de crottes dans la nature et/ou de laisser les déjections canines sur place.

Qu'en est-il du panneau de signalisation « vide » situé au début du Ch. Des Macherettes, côté Lausanne ?

Madame Mary-Claude Liang remercie pour les remarques est en prend note des remarques. Elle va se rendre sur place pour constater la situation.

Madame Myriam Gaillard Houriet prend la parole et informe pourquoi il y a eu des restrictions d'eau cet été. Chaque été, nous devons pomper l'eau dans le Lac Léman et on a constaté que le volume de pompage n'était pas suffisant à cause de l'incrustation de « Moules Quagga » dans les tuyaux. La Situation est la même dans plusieurs autres stations de pompages et lacs en Suisse. Actuellement des essais sont en cours pour nettoyer les tuyaux d'eau, mais l'élimination de cette moule importée accidentellement de la mer noire, n'est toujours pas résolue. Des recherches pour éliminer cette moule sont actuellement en cours.

Madame Stéfania Zaugg-Poulie demande en cas d'absence au Conseil général d'un membre, s'il est possible de donner sa voix et/ou son approbation à une autre personne ?

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond que la présence est nécessaire selon un principe légal. Il rappelle que les membres assermentés du Conseil général doivent impérativement s'excuser par écrit au bureau du Conseil général selon **l'art. 45 Absences et sanctions (art.98LC) du Règlement pour le Conseil général de Bougy-Villars.**

Chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.

Les membres du Conseil qui, en dépit d'un avertissement, négligeraient leur devoir de prendre part aux séances, peuvent être frappés par le Bureau d'une amende dans la compétence municipale.

Il est pris note des absents, en distinguant les absences excusées de celles qui ne le sont pas. Les demandes excusées se feront par écrit ou sous forme électronique ; elles devront parvenir au bureau du Conseil avant la séance. Dans des circonstances exceptionnelles, des demandes d'excuses orales pourront être admises.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance du Conseil Général de Bougy-Villars à 21h30.